



┌ CFVU DU 05 MARS 2021 ┐

PARTIE – AVIS

05/ ACCREDITATION LYON 2 : COUPLES / EFFECTIFS LICENCE ET REPARTITION DES MOYENS PEDAGOGIQUES LICENCE ET LICENCE PROFESSIONNELLE

05.01 – Dotations maquettes

05.02 – Note de présentation des enveloppes Licence et Licence professionnelle

05.03 – Note de présentation des effectifs et couples de licences générales

05.04 – Effectifs L1 - L2 - L3

05.05 – Effectifs S1

05.06 – Moyens accréditation 2022 : note de présentation approuvée au CA du 26/02/21

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 35 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18

<http://www.univ-lyon2.fr>

ACCREDITATION – LICENCE – EFFECTIFS/COUPLES MAJEURES-MINEURES / REPARTITION DES MOYENS PEDAGOGIQUES PAR MENTIONS – 2022

hors conventions, CPGE, VAE et FPP/CFP										
			L1	L2	L3	TOTAL effectifs		ENVELOPPES MAQUETTES		
	Effectifs mention	Effectifs couples	Prévisionnel 2022 (pondéré)	Prévisionnel 2022	Prévisionnel 2022	prévisionnel 2022	H/E	TOTAL	Dont Fondamentaux disciplinaires	Dont complémentaires disciplinaires
LIC ADMINISTRATION PUBLIQ	40	140	60	30	30	120	15,0	1 800	1 389	411
LIC SC ET TECHNOLOGIES	70	289	114	70	65	249	10,5	2 620	2 022	598
LIC SCIENCE DU LANGAGE	95	199	116	75	80	271	10,1	2 730	2 107	623
LIC SCIENCES SOCIALES	110	65	101	80	75	256	10,4	2 660	2 053	607
LIC MUSICOLOGIE	95	95	95	70	65	230	10,9	2 510	1 937	573
LIC GÉO ET AMÉNAGEMENT	120	134	123	85	135	343	9,0	3 090	2 385	705
LIC SCH, ANTHROPO, ETHNO	150	105	141	120	90	351	8,9	3 130	2 416	714
LIC SOCIOLOGIE	150	236	167	130	120	417	8,2	3 420	2 639	781
LIC MIASHS	144	0	115	80	72	267	10,2	2 720	2 099	621
LIC LETTRES (+631h parcours LLCA)	140	230	158	110	155	423	9,6	4 071	3 142	929
LIC HISTOIRE	170	199	176	125	145	446	7,9	3 540	2 732	808

LIC AES	200	365	233	160	250	643	6,6	4 270	3 295	975
LIC HA ET ARCHÉOLOGIE	235	315	251	165	140	556	7,1	3 960	3 056	904
LIC ARTS DU SPECTACLE	345	280	332	210	175	717	6,3	4 520	3 488	1 032
LIC LLCER (anglais, allemand, arabe, espagnol, portugais, scandinave)	312	327	315	262	275	852	11,3	9 670	7 463	2 207
LIC LEA	360	255	339	260	205	804	6,0	4 790	3 697	1 093
LIC SCIENCE POLITIQUE	270	230	262	200	180	642	6,6	4 270	3 295	975
LIC SC DE L'ÉDUCATION	420	230	382	285	300	967	5,4	5 270	4 067	1 203
LIC ÉCONOMIE ET GESTION	420	315	399	287	331	1 017	5,3	5 410	4 175	1 235
LIC INFO - COMMUNICATION	420	385	413	280	280	973	5,4	5 280	4 075	1 205
LIC DROIT	670	515	639	435	410	1 484	4,4	6 570	5 070	1 500
LIC PSYCHOLOGIE	460	452	458	480	480	1 418	4,5	6 420	4 955	1 465
LIC INFORMATIQUE	105	140	112	105	105	322	9,3	2 990	2 308	682
Total général	5 501	5 501	5 501	4 104	4 163	13 768	7,0	95 711	73 865	21 846

ACCREDITATION 2022 – REPARTITION DES MOYENS PEDAGOGIQUES DE LICENCE GENERALE ET PROFESSIONNELLE

Conformément au vote du CA du vendredi 26 février (cf. annexe Moyens accréditation 2022 -Note de présentation approuvée CA 26-02-21), l'enveloppe globale pour les diplômes de Licences générales est la suivante :

	Mention = disciplinaire		Commune = non disciplinaire	
Fondamentaux	73 666 [102 ects]			
Complémentaires	- spécialisation (module ou pluridisciplinaire) - préprofessionnalisation - accompagnement disciplinaire	23 184	Langues	16 000
			Minerve	3 000
			ouverture	3500
			accompagnement	3500
			Sport	Enveloppe à part
			TIC	4 000
Total complémentaire disciplinaire + non disciplinaire		51 834 [78 ects]		
Total	95 500 h (à répartir entre mentions)		30 000 h (communes pour toute les mentions)	
	125 500 [180 ects]			

Présentation de la répartition des moyens pédagogiques pour les Licences Générales :

L'enveloppe disciplinaire (95 500 heures) a été répartie entre chaque mention à partir du nombre d'étudiant.es (présenté dans le document joint « [Accréditation_Note de présentation effectifs et couples des licences générales](#) »).

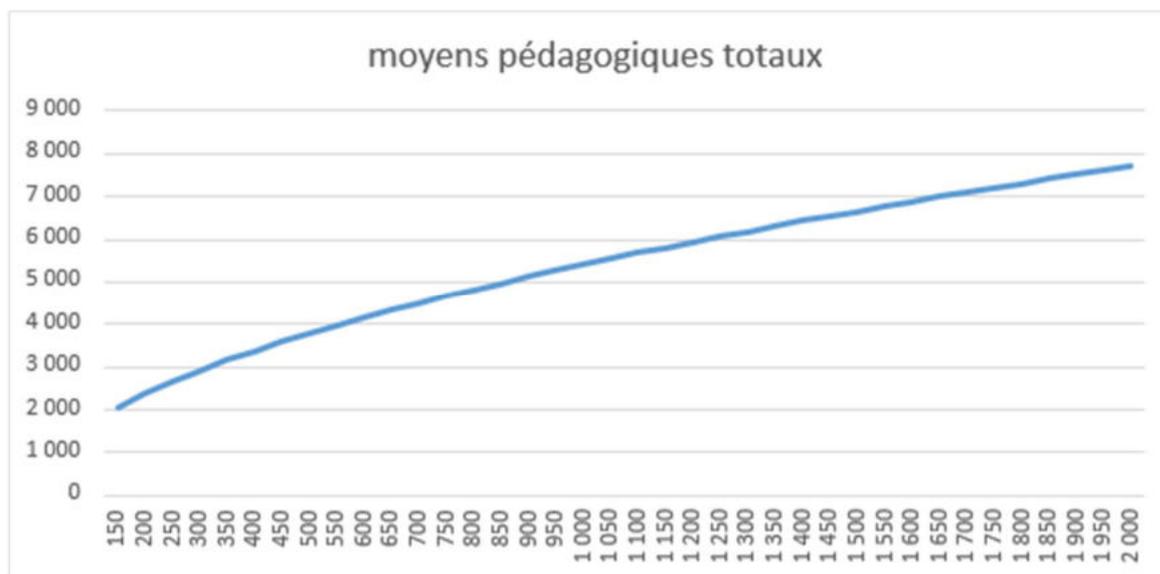
Cette enveloppe inclut les enseignements disciplinaires fondamentaux et les enseignements disciplinaires complémentaires.

À cette enveloppe disciplinaire, il faut ajouter une enveloppe commune dans laquelle les formations pourront puiser pour construire la partie non disciplinaire de leurs enseignements complémentaires (ainsi que minerve).

L'étude des effectifs et des dotations des maquettes actuelles (licences et portails) nous a permis de modéliser le ratio entre le nombre d'étudiant.es et le H/E de la mention.

La répartition de l'enveloppe disciplinaire entre les mentions suit cette courbe et permettra la viabilité des petites licences : moins la licence accueille d'étudiant.es, plus le H/E qui lui est appliqué est élevé.

Le schéma et le tableau ci-dessous résument cette progression :



Nombre d'étudiants	H/E sans transversaux	moyens pédagogiques totaux	Dont fondamentaux disciplinaires	Dont complémentaires disciplinaires
150	13,56	2 033	1 569	464
200	11,79	2 358	1 820	538
250	10,58	2 645	2 042	604
300	9,69	2 906	2 243	663
350	8,99	3 146	2 428	718
400	8,42	3 370	2 601	769
450	7,96	3 581	2 763	817
500	7,56	3 780	2 917	863
550	7,22	3 970	3 064	906
600	6,92	4 152	3 205	948
650	6,66	4 327	3 339	988
700	6,42	4 495	3 469	1 026
750	6,21	4 658	3 595	1 063
800	6,02	4 815	3 716	1 099
850	5,84	4 968	3 834	1 134
900	5,69	5 117	3 949	1 168
950	5,54	5 261	4 060	1 201
1 000	5,40	5 402	4 169	1 233
1 050	5,28	5 539	4 275	1 264
1 100	5,16	5 674	4 379	1 295
1 150	5,05	5 805	4 480	1 325

1 200	4,94	5 934	4 579	1 354
1 250	4,85	6 060	4 677	1 383
1 300	4,76	6 183	4 772	1 411
1 350	4,67	6 305	4 866	1 439
1 400	4,59	6 424	4 958	1 466
1 450	4,51	6 541	5 048	1 493
1 500	4,44	6 656	5 137	1 519
1 550	4,37	6 770	5 225	1 545
1 600	4,30	6 881	5 311	1 571
1 650	4,24	6 991	5 395	1 596
1 700	4,18	7 100	5 479	1 620
1 750	4,12	7 206	5 561	1 645
1 800	4,06	7 312	5 643	1 669
1 850	4,01	7 416	5 723	1 693
1 900	3,96	7 518	5 802	1 716
1 950	3,91	7 619	5 880	1 739
2 000	3,86	7 719	5 957	1 762

Le nombre d'étudiant.es total (L1 pondéré + L2 + L3) donne le nombre d'heures avec lesquelles la partie disciplinaire de la maquette pourra être construite.

Le tableau « [Accréditation_Dotations maquettes](#) » en annexe synthétise les enveloppes pour chaque mention.

Points d'attention sur ces calculs :

L'enveloppe totale dépasse très légèrement l'objectif (**95 711** pour 95 500)

- Le total d'heures que la mention peut utiliser pour construire ses enseignements disciplinaires fondamentaux et complémentaires est en gras. Les deux colonnes suivantes (« dont fondamentaux » / « dont complémentaires ») sont données à titre indicatif : les composantes sont libres de faire passer des heures dans l'une ou l'autre catégorie.
- Au S1 les mentions donnent des cours dans deux UE à leurs propres étudiant.es ainsi qu'aux étudiant.es venu.es d'autres mentions ; nous avons donc pondéré les effectifs de la L1 pour prendre en compte ce surplus (dans la 3^{ème} colonne, les effectifs sont ajustés en fonction du nombre d'étudiant.es venu.es des mineures pour y suivre 12 de leurs 60 ects).
- Le surplus d'étudiant.es des parcours bi disciplinaires à partir du S2 n'est pas ici pris en compte : Il conviendra, pour chaque mention, de signaler le nombre de bidi entrants (qui viennent d'une autre mention) et les bidi sortants (qui vont suivre des cours dans une autre mention). Si ces flux ne s'équilibrent pas, soit la mention recevra un surplus pour les accueillir dans ses fondamentaux, soit des heures seront prélevées sur son enveloppe options disciplinaires.
- Les années préparatoires ont été exclues de ces calculs :

Année prépa arabe

357h

Année prépa musicologie	546h
Année prépa chinois	606h

- Les mentions Lettres (qui fusionne avec Humanités-LLCA) et LLCER (qui inclut dès le semestre 1 des parcours en langues non mutualisables) ont dû être traitées de manière spécifique.
- Ces calculs et ces enveloppes devront peut-être être rectifiés lorsque le travail concret sur les maquettes commencera. Des transferts seront possibles, à la marge, entre mentions. La CFVU en sera informée lors du vote des maquettes.

Présentation de la répartition des moyens pédagogiques pour les Licences Professionnelles :

Pour construire leurs maquettes, les licences professionnelles seront dotées jusqu'à 400 heures par mention : cette dotation est à comprendre comme une garantie du nombre d'heures qui peuvent être financées par l'établissement lorsque les ressources dégagées par la formation elle-même ne sont pas suffisantes.

PRESENTATION DES EFFECTIFS ET DES COUPLES MAJEURE-MINEURE DES LICENCES GENERALES

Les couples Majeures-Mineures et leurs effectifs ont été discutés entre la DFVE et les composantes, puis votés par celles-ci.

Les détails se trouvent dans les tableaux : « [Accréditation_effectifs L1L2L3](#) » et « [Accréditation_effectifs S1](#) » (surlignées en jaune : modifications demandées par rapport à la version envoyée précédemment aux composantes ; à noter que ces modifications auront une très légère incidence sur les dotations maquettes annoncées).

Le premier tableau résume les projections sur les 3 années de licence « [Accréditation_effectifs L1L2L3](#) ». Suite à nos échanges, le total des étudiant.es de L1 que nous proposons de fixer à 5595 a été un peu diminué : 5501 (+ 114 étudiant.es en années préparatoires).

Le total des étudiant.es pour les 3 années est de 13 768 (en légère augmentation par rapport à nos propositions initiales).

Le second tableau « [Accréditation_effectifs S1](#) » présente le nombre d'inscrit.es par mention, leur répartition dans les mineures qui leur sont associées et le nombre d'étudiant.es venus de ces mineures. Par exemple, ligne 155, il y a 105 étudiant.es inscrit.es en majeure Informatique, dont 35 en mineure Eco-gestion et 70 en mineure info-com (et qui au semestre 2, sauf réorientation ou parcours bi-disciplinaires, suivront la seule majeure informatique) ; d'autre part, 70 étudiant.es sur les 420 inscrit.es en majeure Eco-gestion suivent la mineure Informatique et 70 sur les 420 inscrit.es en majeure Info-com suivent également cette mineure.

La taille des cohortes prévisionnelle du semestre 2, elle, correspond au seul nombre d'étudiant.es inscrit.es dans la majeure (pour reprendre l'exemple précédent : 105 étudiant.es en Informatique, 420 en Eco-gestion et 420 en Info-com).

Des réorientations auront sans doute lieu, mais la somme des arrivées et des départs devrait s'équilibrer (c'est en analysant les phénomènes d'orientation/réorientation depuis les portails que nous avons construit les effectifs prévisionnels de L1).

ACCREDITATION - LICENCE - EFFECTIFS MENTIONS L1/L2/L3

hors conventions, CPGE, VAE et FPP/CFP

	L1			L2			L3			TOTAL		
	proposition	retour mentio	2022	proposition	retour mentio	2022	proposition	retour mentio	2022	proposition	retour	2022
LIC HUMANITÉS	0			0			0			0		"es
LIC LETTRES, LANGUES	0			0			0			0		
LIC ADMINISTRATION PUBLIQ	40	40	40	30	30	30	30	30	30	100	100	100
LIC SC ET TECHNOLOGIES	55	70	70	70	70	70	65	65	65	190	205	205
LIC SCIENCE DU LANGAGE	85	95	95	65	75	75	70	80	80	220	250	250
LIC SCIENCES SOCIALES	110	110	110	80	80	80	50	75	75	240	265	265
LIC MUSICOLOGIE	145	140	95	65	70	70	60	65	65	270	275	230 + AP: 45
LIC GÉO ET AMÉNAGEMENT	110	120	120	80	85	85	130	135	135	320	340	340
LIC SCH, ANTHROPO, ETHNO	105	150	150	105	120	120	115	90	90	325	360	360
LIC SOCIOLOGIE	95	150	150	90	130	130	95	120	120	280	400	400
LIC MIASHS	135	144	144	55	80	80	70	72	72	260	296	296
LIC LETTRES (+ HUMA + LETTRES&LANG	140	140	140	110	110	110	155	155	155	405	405	405
ACCREDITATION - LICENCE - EFFECTIFS	170	170	170	125	125	125	145	145	145	440	440	440
LIC AES	155	200	200	145	160	160	215	250	250	515	610	610
LIC HA ET ARCHÉOLOGIE	235	235	235	165	165	165	140	140	140	540	540	540
LIC ARTS DU SPECTACLE	345	345	345	210	210	210	175	175	175	615	730	730
LIC LLCER	330	322	312	225	262	262	240	275	275	795	859	849
LLCER Allemand		10			10			25			45	55
LLCER Anglais		200			160			160			520	535
LLCER Arabe		25			35			35			95	105 + 25 AP
LLCER Espagnol		70			40			40			150	150
LLCER Portugais		7			7			5			19	19
Bidi Scandinave	pas dans total	10			10			10			30	30
LIC LEA	360	360	360	215	260	260	175	205	205	750	825	825 + 44 AP
LIC SCIENCE POLITIQUE	365	300	270	270	200	200	260	180	180	895	680	650
LIC SC DE L'ÉDUCATION	380	420	420	285	285	285	300	300	300	965	1005	1005
LIC ÉCONOMIE ET GESTION	395	319	420	310	287	287	335	331	331	1040	937	1038
LIC INFO - COMMUNICATION	475	420	420	310	280	280	305	280	280	1090	980	980
LIC DROIT	635	670	670	435	435	435	410	410	410	1480	1515	1515
LIC PSYCHOLOGIE	730	560	460	560	480	480	570	480	480	1860	1520	1420
LIC INFORMATIQUE (sous réserve d'ouverture)		105	105		76	105		76	105		257	315
Total général	5595	5585	5501	4005	4075	4104	3995	4134	4163	13595	13794	13768

ACCREDITATION - EFFECTIFS SEMESTRE 1 - LICENCE

Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne6	Colonne7	
hors conventions, CPGE, VAE et FPP/CFP	<i>majeure B</i>		A -> B	B -> A	total A + B
L1					
Prévisionnel 2022					
LIC ADMINISTRATION PUBLIQUE	40				
	<i>Droit</i>		40	140	180
	total		40	140	180
LIC AES	200				0
	<i>Droit</i>		95	140	235
	<i>Eco-gestion</i>		70	70	140
	<i>Géographie</i>		0	50	50
	<i>LEA</i>		35	105	140
	total		200	365	565
LIC SCH, ANTHROPO, ETHNO	150				0
	<i>Info-com</i>		70	35	105
	<i>Pyscho</i>		80	70	150
	total		150	105	255
LIC ARTS DU SPECTACLE	345				0
	<i>HAA</i>		140	70	210
	<i>Info-com</i>		70	140	210
	<i>Lettres</i>		135	70	205
	total		345	280	625
LIC DROIT	670				0
	<i>AP</i>		140	40	180
	<i>AES</i>		140	95	235
	<i>Eco-gestion</i>		140	175	315
	<i>HAA</i>		70	25	95
	<i>Science politique</i>		180	180	360
	total		670	515	1185
LIC ÉCONOMIE ET GESTION	420				0
	<i>AES</i>		70	70	140
	<i>Droit</i>		175	140	315
	<i>Sciences sociales</i>		0	35	35
	<i>Informatique</i>		70	35	105
	<i>Sociologie</i>		105	35	140
	total		420	315	735
LIC GÉO ET AMÉNAGEMENT	120				0
	<i>AES</i>		50	0	50
	<i>Histoire</i>		35	70	105
	<i>MIASHS</i>		0	24	24
	<i>Sciences sociales</i>		35	40	75
	total		120	134	254
LIC HA ET ARCHÉOLOGIE	235				0
	<i>Arts du sp</i>		70	140	210
	<i>Droit</i>		25	70	95
	<i>Histoire</i>		70	70	140
	<i>Lettres</i>		70	35	105
	total		235	315	550
LIC HISTOIRE	170				0
	<i>Géographie</i>		70	35	105
	<i>HAA</i>		70	70	140
	<i>MIASHS</i>		0	24	24
	<i>Sciences sociales</i>		30	35	65
	<i>Science politique</i>		0	35	35
	total		170	199	369

LIC INFO - COMMUNICATION	420			0
		<i>Anthropologie</i>	35	70
		<i>Arts du sp</i>	140	70
		<i>Sc. de l'éducation</i>	140	140
		<i>Sociologie</i>	35	35
		<i>Informatique</i>	70	70
		total	420	385
LIC LEA	360			0 plus 44 AP chinois
		<i>AES</i>	105	35
		<i>SDL</i>	70	35
		<i>Langues renforcées</i>	185	0
		total	360	70
LIC LETTRES	140			0
		<i>Arts du sp</i>	70	135
		<i>HAA</i>	35	70
		<i>SDL</i>	35	25
		total	140	230
LIC LLCER	312			0
LIC LLCER Allemand	10			0
		<i>LLCER Anglais</i>	3	13
		<i>Bidi Scandinave</i>	5	0
		<i>Sociologie</i>	2	12
		total	10	25
LIC LLCER Anglais	200			0
		<i>LLCER Allemand</i>	13	3
		<i>LLCER Espagnol</i>	132	35
		<i>LLCER Arabe</i>	0	25
		<i>Bidi Scandinave</i>	5	0
		<i>Science politique</i>	50	55
		<i>LLCER Portugais</i>	0	2
		total	200	120
LIC LLCER Arabe	25			0 plus 25 AP
		<i>LLCER Anglais</i>	25	0
		total	25	0
LIC LLCER Espagnol	70			0
		<i>LLCER Anglais</i>	35	132
		<i>LLCER Portugais</i>	35	5
		total	70	137
LIC LLCER Portugais	7			0
		<i>LLCER Anglais</i>	2	0
		<i>LLCER Espagnol</i>	5	35
		total	7	35
LIC MIASHS	144			0
		<i>Géographie</i>	24	0
		<i>Histoire</i>	24	0
		<i>Pyscho</i>	24	0
		<i>Sc. et technologies</i>	24	0
		<i>SDL</i>	24	0
		<i>Science politique</i>	0	0
		<i>Sociologie</i>	24	0
		total	144	0
LIC MUSICOLOGIE	95			0 plus 45 AP
		<i>Musique</i>	95	
		total	95	0
LIC PSYCHOLOGIE	460			0
		<i>Anthropologie</i>	70	80
		<i>MIASHS</i>	0	24
		<i>Sc. de l'éducation</i>	55	210
		<i>Sc. et technologies</i>	230	35
		<i>Sociologie</i>	70	68
		<i>Santé</i>	35	0
		<i>PASS</i>	0	35
		total	460	452
				912

LIC SCIENCE POLITIQUE	270			0
		<i>Droit</i>	180	180
		<i>Histoire</i>	35	0
		<i>LLCER anglais</i>	55	50
		<i>MIASHS</i>	0	0
		total	270	230
LIC SC. DE L'ÉDUCATION	420			0
		<i>Info-com</i>	140	140
		<i>Psycho</i>	210	55
		<i>SDL</i>	70	35
		total	420	230
LIC SC. ET TECHNOLOGIES	70			0
		<i>MIASHS</i>	0	24
		<i>Psycho</i>	35	230
		<i>Santé</i>	35	0
		<i>PASS</i>		35
		total	70	289
LIC SCIENCES SOCIALES	110			0
		<i>Eco-gestion</i>	35	0
		<i>Géographie</i>	40	35
		<i>Histoire</i>	35	30
		total	110	65
LIC SCIENCES DU LANGAGE	95			0
		<i>LEA</i>	35	70
		<i>Lettres</i>	25	35
		<i>MIASHS</i>	0	24
		<i>Sc. de l'éducation</i>	35	70
		total	95	199
LIC SOCIOLOGIE	150			0
		<i>Info-com</i>	35	35
		<i>LLCER Allemand</i>	12	2
		<i>MIASHS</i>	0	24
		<i>Psycho</i>	68	70
		<i>Eco-gestion</i>	35	105
		total	150	236
LIC INFORMATIQUE	105			0
		<i>Eco-gestion</i>	35	70
		<i>Info-com</i>	70	70
		total	105	140
Total général	5501			0

Projet de délibération sur la répartition des moyens pédagogiques dans le cadre de la prochaine accréditation

La présente délibération a pour objet de définir la dotation budgétaire globale que l'établissement consacrera à l'offre de formation soumise à accréditation pour la période 2022-2027. L'évaluation de cette dotation tient compte de plusieurs paramètres :

- Le cadre budgétaire de l'Université, intégrant le niveau des recettes et des dépenses en fonctionnement, investissement et masse salariale ;
- Le bilan des dépenses effectuées ces dernières années pour les niveaux licence, master, années préparatoires, parcours en alternance, préparations aux concours (MEEF et agrégation) ... ;
- L'impact des financements complémentaires accordés par l'Etat en vue de l'augmentation des capacités d'accueil en licence et master ;
- Les capacités d'accueil de l'établissement, tenant compte des espaces pédagogiques et du potentiel enseignant ;
- La nécessité de garantir le financement des autres missions et activités de l'université (la recherche, la diffusion des savoirs et la médiation scientifique, l'accompagnement des étudiant.es, mais aussi la maintenance des bâtiments, les équipements informatiques...)

La définition de cette dotation prend également en compte les points d'amélioration discutés avec les composantes concernant l'évaluation des moyens pédagogiques et la valorisation de toutes les activités pédagogiques (les suivis de stage par exemple). Elle intervient à l'issue du travail collaboratif mené avec les composantes au cours de rencontres spécifiques et de groupes de travail thématiques.

Dans le cadre de la stratégie d'établissement, il est proposé :

- D'établir le coût global de l'offre de formation au niveau atteint à la fin de l'actuel contrat. Cela ne préjuge pas d'éventuelles évolutions en cours de contrat en fonction des variations des effectifs étudiants ;
- D'observer une répartition des moyens de 2/3 pour les licences, licences professionnelles et années préparatoire d'une part et de 1/3 pour les masters et préparations aux concours d'autre part (des précisions sont apportées dans le tableau ci-dessous) ;
- De permettre de consacrer un volume d'heures à des enseignements pluridisciplinaires en lien avec les pôles de spécialité (ce volume pourra être renforcé par les ressources propres des pôles)

COMPOSANTE	Années			Transversales	L Pros	AGRE- GATIONS	MASTERS hors MEEF	MEEF (HTD)	Pôles de spé	TOTAL
	préparat oires	L1+L2+L3	Complémentai res	total licence						
Total charges 16-17	357	96 550	20 603	117 510	9 160	3 301	65 335	7 628		202 934
Total charges 17-18	357	93 514	21 434	115 305	8 494	3 338	65 454	7 300		199 891
Total charges 18-19	515	97 938	26 006	124 459	7 824	3 118	64 752	7 002		207 155
Dotation proposée	1 500	95 500	30 000	125 500	8 000	3 200	65 000	7 000	500	210 700

NB : 1/ Les volumes horaires des formations ne relevant pas de l'accréditation ne figurent pas dans ce tableau (notamment Capacité en droit, DAEU et autres diplômes de FC).

2/ Les volumes horaires présentés ici ne tiennent pas compte des heures de sport (communes aux différents niveaux de formation) qui donneront lieu à un vote distinct.

Pour rappel, lors du Conseil académique du 7 juillet 2020, les éléments de cadrage suivants avaient été votés :

- Licences générales :
 - Mise en place d'une Direction des études qui accompagne et conseille l'étudiant dans son parcours (le dispositif des Coordinateurs des études est déjà en place et devra être étendu pour la prochaine accréditation) ;
 - Proposition pour chaque étudiant.e d'un contrat pédagogique pour la réussite qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite ;
 - Personnalisation des parcours et mise en œuvre de parcours d'accompagnement, adaptés aux acquis, aux contraintes spécifiques et objectifs des étudiant.es, organisés et personnalisés selon des rythmes et des durées d'apprentissage diversifiés ;
 - Les blocs de connaissances et de compétences doivent organiser la formation de façon cohérente et visible ;
 - L'évaluation en contrôle continu est à privilégier : en présentiel, à distance, évaluations écrites ou orales ;
 - Les évaluations peuvent être globalisées au niveau de l'UE ;
 - Une inscription en Majeure/mineure sur le premier semestre de la licence uniquement ;
 - Structure générale de la licence : un renforcement du socle disciplinaire et des parcours diversifiés ;
 - Personnalisation des parcours : des Modules optionnels variés et pluridisciplinaires au choix à chaque semestre ; des licences bi-disciplinaires et doubles licences facilitées ;
 - Assouplir les semestres, intégrer l'évaluation des enseignements dans les périodes de cours.
- Masters :
 - Renforcement de l'internationalisation (semestres de mobilité et DPI) des masters et développement de la place des langues ;

- Possibilité d'ouvrir des formations à distance ou hybrides, en particulier pour permettre à des formations très spécialisées, à petits effectifs, de recruter des publics distants et pour ouvrir les formations à des publics empêchés ;
- Soutien aux masters thématiques, à visée pluridisciplinaire (en lien avec les « pôles de spécialité » notamment) ;
- Incitation au développement de parcours de Master en alternance ;
- Soutien à la formation par / à la recherche par un adossement renforcé aux laboratoires (participation des masterant.es aux séminaires de laboratoires, thèmes de mémoire en lien avec les axes des laboratoires...), la mise en place un parrainage/marrainage d'étudiant.es de M2 par des doctorant.es, l'accompagnement à l'écriture d'articles scientifiques en master, l'organisation d'écoles d'été pour les étudiant.es souhaitant s'engager dans une thèse... ;
- La dotation des masters se fait sous forme d'une enveloppe d'heures allouées à chaque mention de master en fonction du nombre d'étudiant.es attendu.es (réajustable à mi-contrat).
- Possibilité de transférer des heures entre des mentions de masters au sein d'une même composante / entre composantes (pour les masters thématiques).

Les modalités de répartition de l'enveloppe globale et de mise en œuvre de la stratégie de l'établissement devront être discutées et votées en CFVU dans sa séance du 5 mars. Il est demandé à la CFVU d'effectuer une répartition par mention qui tiendra compte de la structure pédagogique et des effectifs tout en permettant le maintien de mentions à petits effectifs. Par la présente délibération, le Conseil d'administration donne également les orientations plus précises concernant les licences et les masters figurant ci-dessous.

Licences générales :

Sur la base des heures réalisées des années précédentes et du projet de formation (premier semestre bi-disciplinaire, renforcement des complémentaires pour favoriser la différenciation des cursus, soutien à l'internationalisation des cursus), il est proposé de consacrer 125 500 h à la licence (hors années préparatoires).

Ces 125 500h sont réparties en deux enveloppes, la partie disciplinaire (95 500 heures) et la partie commune (30 000 heures)

La partie disciplinaire des maquettes (en bleu dans le tableau ci-dessous), inclut les enseignements disciplinaires fondamentaux et les enseignements disciplinaires complémentaires ; elle est elle-même répartie entre les différentes mentions en fonction de leurs effectifs. Ces derniers ont été estimés à partir des effectifs des portails, des choix d'orientation à l'issue de ceux-ci, et des capacités d'accueil de chaque mention ;

La partie commune dans laquelle les formations pourront puiser pour construire la partie non disciplinaire de leurs enseignements complémentaires (ainsi que Minerve).

Le schéma ci-dessous présente ces différentes enveloppes :

	Mention = disciplinaire	Commune = non disciplinaire
Fondamentaux	73 666 [102 ects]	
Complémentaires	- spécialisation (module ou pluridisciplinaire) - préprofessionnalisation - accompagnement disciplinaire	Langues 16 000
		Minerve 3 000
		Ouverture 3 500
		Accompagnement transversal 3 500
		Sport Enveloppe à part
		TIC 4 000 Total
complémentaire disciplinaire + non disciplinaire		
	51 834 [78 ects]	
Total	95 500 h (à répartir entre mentions)	30 000 h (communes pour toute les mentions)
125 500 [180 ects]		

L'étude des effectifs et des dotations des maquettes actuelles (licences et portails) nous a permis de modéliser le ratio entre le nombre d'étudiants et le H/E de la mention. La répartition de l'enveloppe disciplinaire entre les mentions suit cette modélisation et permettra la viabilité des « petites licences : moins la licence accueille d'étudiants, plus le H/E qui lui est appliqué est élevé.

Licences professionnelles.

Pour construire leurs maquettes, les licences professionnelles seront dotées jusqu'à 400 heures par mention : cette dotation est à comprendre comme une garantie sur le nombre d'heures qui peuvent être financées par l'établissement lorsque les ressources dégagées par la formation elle-même ne sont pas suffisantes.

Masters

La dotation globale proposée pour les masters a été calculée sur la base des heures réalisées les années précédentes. Ceci dans le respect du postulat de base fixé dès le projet de cadrage de cette campagne : nous restons à coût constant afin d'assurer l'équilibre budgétaire. La somme (HETD) allouée se répartit en une dotation de 65 000 heures pour les Masters généraux, 7000 heures pour les MEEF, et 3200 pour les préparations à l'agrégation.

Ces heures seront à répartir, lors du montage des maquettes, dans les différentes activités de formation, à savoir, les cours en priorité, mais aussi des heures de suivi de mémoires ou de projets tutorés ou d'accompagnement d'insertion professionnelle.

Le volume d'heures alloué tient également compte d'un projet à effectif constant. En l'état des moyens de l'établissement mais aussi de l'évolution des effectifs au cours des dernières années, il n'est pas possible de prévoir une augmentation globale des effectifs des masters.

De nombreuses mentions forment des étudiants en contrat d'alternance, ou ont prévu de le faire au cours de la prochaine accréditation. Ces contrats apportent des fonds dédiés à la formation des étudiants concernés. En contrepartie, un minimum d'heures de formation doit être dispensé, ainsi que des activités de suivi ou de visites d'entreprises propres à ces contrats. Les Masters concernés seront dotés à hauteur du minimum requis pour les activités de formation universitaires. Les activités spécifiques seront tirées des ressources propres. Un bilan comptable sera tenu de ces formations, dont les heures octroyées par l'université doivent être couvertes par les fonds issus de ces contrats.